

DEMANDE D'AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (AOT)







ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné,,	auteur	de la	présente
demande,			

- m'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément aux décisions du Conseil Municipal,
- certifie exact les renseignements qui précèdent,
- m'engage à n'installer aucun mobilier sur le domaine public avant notification de l'arrêté municipal d'autorisation d'occupation du domaine public.

Fait à Aubusson, le :

Signature du demandeur







PIECES A FOURNIR

Communal
\square Photocopie de l'inscription au Registre du Commerce (KBIS) datant de moins de 3 mois
☐ Copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
☐ Copie recto-verso d'une pièce d'identité de la personne chargée d'acquitter la redevance
☐ Copie de la licence de boissons (si nécessaire)
☐ Plan descriptif de l'implantation joint pour les terrasses et détail du mobilier

AVERTISSEMENT

Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations sont personnelles , précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.

Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits y afférant. Il est à la charge du titulaire de prendre connaissance et de respecter les règles d'occupation du domaine public de la ville d'Aubusson, prévues dans l'arrêté municipal.

Cette demande est à adresser à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Aubusson Mairie – La Passerelle – Esplanade Charles de Gaulle 23200 AUBUSSON

Ou à remettre à l'Agent de Surveillance de la Voie Publique

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public délivrée par arrêté municipal le :

Stéphane Ducourtioux Maire d'Aubusson







DEMANDE D'AMENAGEMENT DE TERRASSE

Toute publicité est interdite sur les mobiliers, seul le nom de l'établissement peut être mentionné sur les parasols et les mobiliers de délimitation.

	NOMBRE
TABLES	
CHAISES	
PARASOLS	
ECRANS	
FLEURISSEMENT	
AUTRES	

Schéma descriptif de l'emprise au sol de l'AOT





